

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

*Direction générale
des finances publiques*

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 15 mai 2018 portant nomination de la commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Alsace, de la commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Champagne, de la commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Lorraine, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Montpellier et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Toulouse-Midi-Pyrénées

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 56,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Françoise Coulongeat est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Alsace, en remplacement de M. Bernard Houteer.

Article 2

Mme Françoise Coulongeat nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Champagne, en remplacement de M. Bernard Houteer.

Article 3

Mme Françoise Coulongeat est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Lorraine, en remplacement de M. Bernard Houteer.

Article 4

M. Hugues Perrin est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Montpellier, en remplacement de M. Jacques Marzin.

Article 5

M. Hugues Perrin est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Toulouse-Midi-Pyrénées, en remplacement de M. Hugues Perrin.

Article 6

Les articles 1^{er}, 2 et 3 entrent en vigueur le 24 août 2018.

Les articles 4 et 5 entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 mai 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
des finances publiques :
*La sous-directrice des professionnels
et de l'action en recouvrement,*
VÉRONIQUE RIGAL